



DEPARTEMENT DE L'OISE
Canton de Chaumont-en-Vexin
Commune de Montagny-en-Vexin
3 Place de la mairie 60240 Montagny-en-Vexin
Tél 03.44.49.92.18 E.mail : mairie@montagnyenvexin.fr

ARRETE 2026 – 010

Interdiction de stationner

Le Maire de Montagny-en-Vexin

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu la loi N°82-213 du 3 mars 1982 modifiée et complétée par la loi N° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Considérant l'organisation d'une exposition d'art « Les JARTdins de Montagny » organisée par l'ACAM (Association Culturelle et Artistique de Montagny-en-Vexin) les 23 et 24 mai 2026.

ARRETE :

Article 1^{er} : Sur le territoire de la commune de Montagny-en-Vexin, rue de l'Eglise, place de la Mairie et ruelle d'accès à Dumas Piano, le stationnement sera interdit les samedi 23 mai 2026 et dimanche 24 mai 2026 de 9 H 30 à 19 H 00.

Article 2 : Monsieur l'Officier commandant le Groupement de Gendarmerie de l'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune.

Article 3 : Copie transmise aux riverains.

Fait à Montagny-en-Vexin, le 24 avril

Loïc TAILLEBREST, Maire